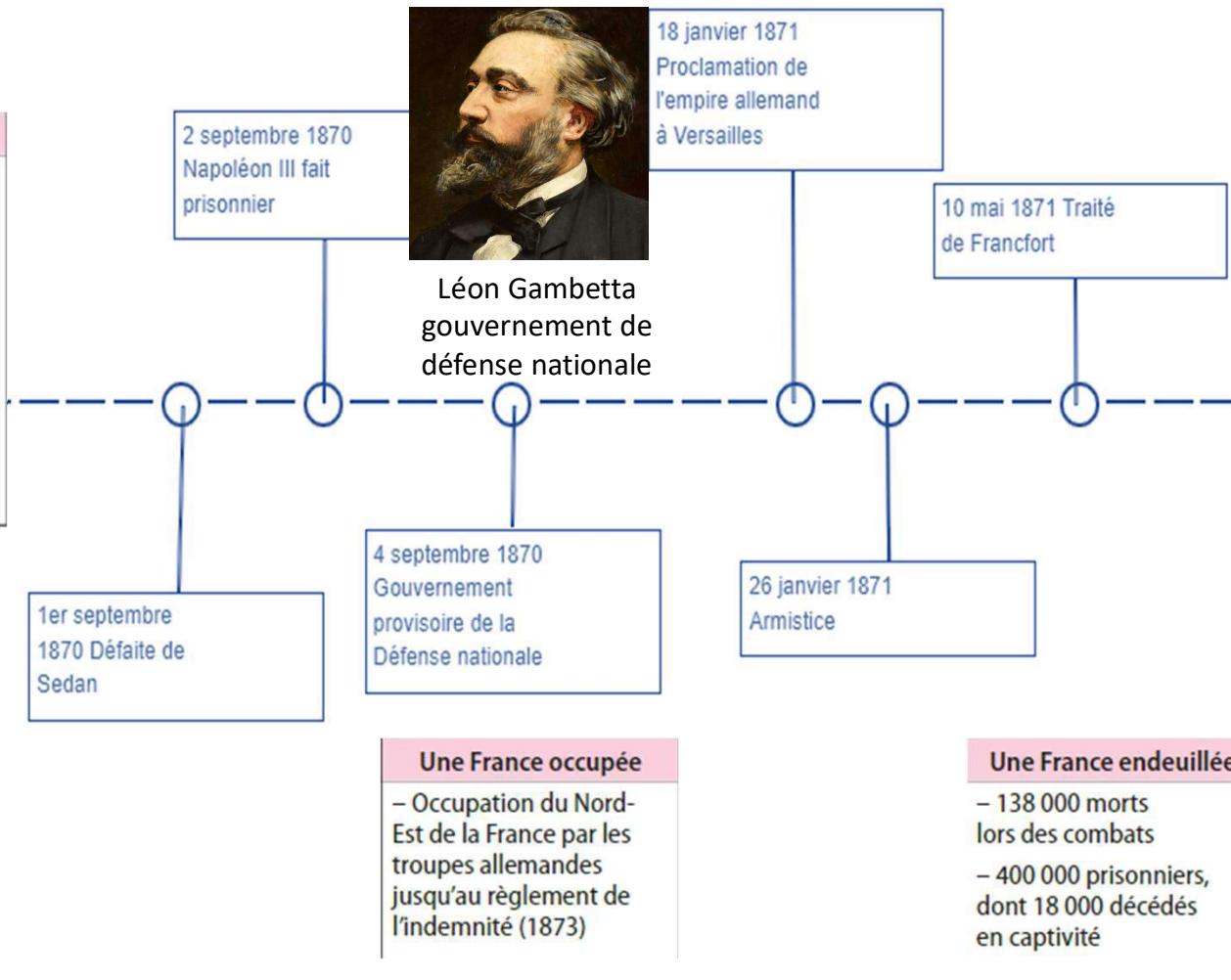


Une république née de la guerre

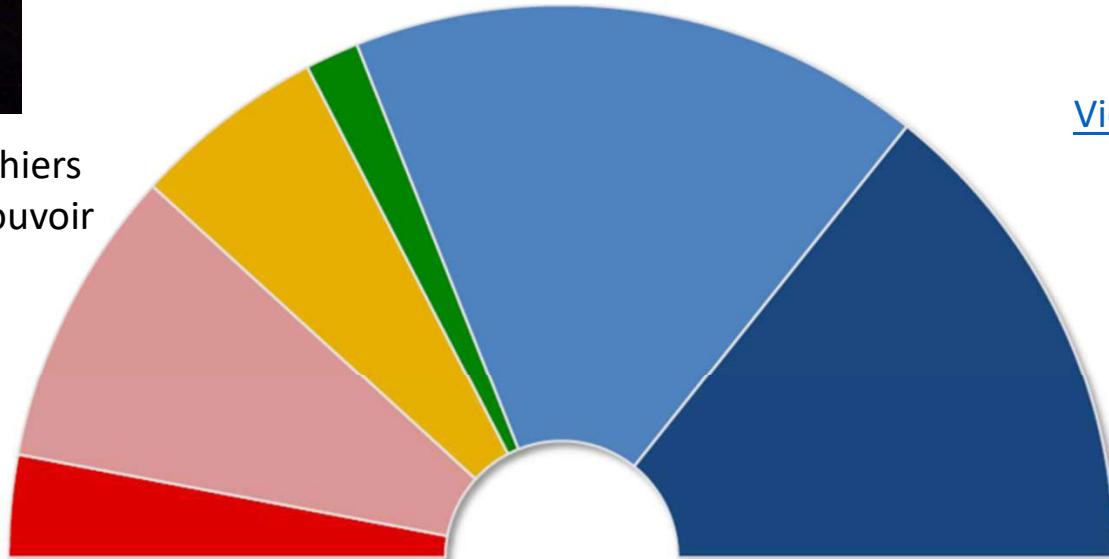
Une France amputée
<p>Annexions allemandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> 5 départements : <ul style="list-style-type: none"> – le Haut-Rhin (sauf le territoire de Belfort) – le Bas-Rhin – la Moselle – une partie de la Meurthe – une petite partie des Vosges <p>Au total, 1 700 communes, soit 1 600 000 habitants (environ 5 % de la population), 5 % de la production minière et métallurgique, et 20 % des gisements miniers (houille, fer, potasse).</p>
Source : ministère des Armées.



Les élections du 8 février 1871 et la Commune de Paris



Adolphe Thiers
chef du pouvoir
exécutif



Assemblée nationale

III^e République - Élections du 8 février 1871

- Républicains radicaux [38]
- Républicains modérés [112]
- Libéraux [72]
- Bonapartistes [20]
- Orléanistes [214]
- Légitimistes [182]

[Vidéo](#)

19 SEPTEMBRE Début du siège de Paris par les Prussiens.

22 SEPTEMBRE Des délégations de la Garde nationale et du Comité central des vingt arrondissements demandent au gouvernement l'élection d'une Commune.

1871 28 JANVIER Signature de l'armistice à Versailles.

8 FÉVRIER Élection de l'Assemblée nationale. Victoire des conservateurs et des monarchistes tandis que Paris vote républicain.

17 FÉVRIER Thiers est nommé chef de l'exécutif par l'Assemblée nationale qui siège à Bordeaux.

10 MARS L'Assemblée nationale décide de siéger à Versailles plutôt qu'à Paris.

18 MARS Thiers tente de faire enlever les canons de la Garde nationale. A Montmartre, l'alerte est donnée. Des barricades sont dressées. Le gouvernement Thiers fuit à Versailles. Le Comité central de la Garde nationale s'installe à l'Hôtel de Ville.

26 MARS Élection de la Commune de Paris, officiellement proclamée le 28 mars à l'Hôtel de Ville.

2 AVRIL Début de la guerre civile.

21-28 MAI Semaine sanglante. Des dizaines de milliers de soldats et de civils sont tués par l'armée versaillaise qui reprend Paris.

27 MAI Derniers combats au Père-Lachaise. 147 insurgés sont exécutés au mur des Fédérés.

29 MAI Capitulation du fort de Vincennes. Les officiers sont fusillés.

7 AOÛT Début des conseils de guerre à Versailles pour juger les communards.

1872 3 MAI Premiers départs des déportés pour la Nouvelle-Calédonie.

Mac-Mahon et la politique d'ordre moral 1873-1877

« J'obéis à la volonté de l'Assemblée, dépositaire de la souveraineté nationale, en acceptant la charge de président de la République. C'est une lourde responsabilité imposée à mon patriotisme. Mais, avec l'aide de Dieu, le dévouement de notre armée qui sera toujours l'armée de la loi, l'appui de tous les honnêtes gens, nous continuerons ensemble l'œuvre de la libération du territoire et du **rétablissement de l'ordre moral** dans notre pays ; nous maintiendrons la paix intérieure et les principes sur lesquels repose la société. Je vous en donne ma parole d'honnête homme et de soldat »

Mac-Mahon, 25 mai 1873.

« La politique d'ordre moral « consiste d'abord en une vigoureuse épuration de l'administration qui frappe préfets et fonctionnaires républicains...la presse est étroitement surveillée, les maires républicains sont révoqués...le gouvernement encourage une activité religieuse intense dans la sphère publique...de grands pèlerinages à Chartres, Lourdes...sont organisés ».

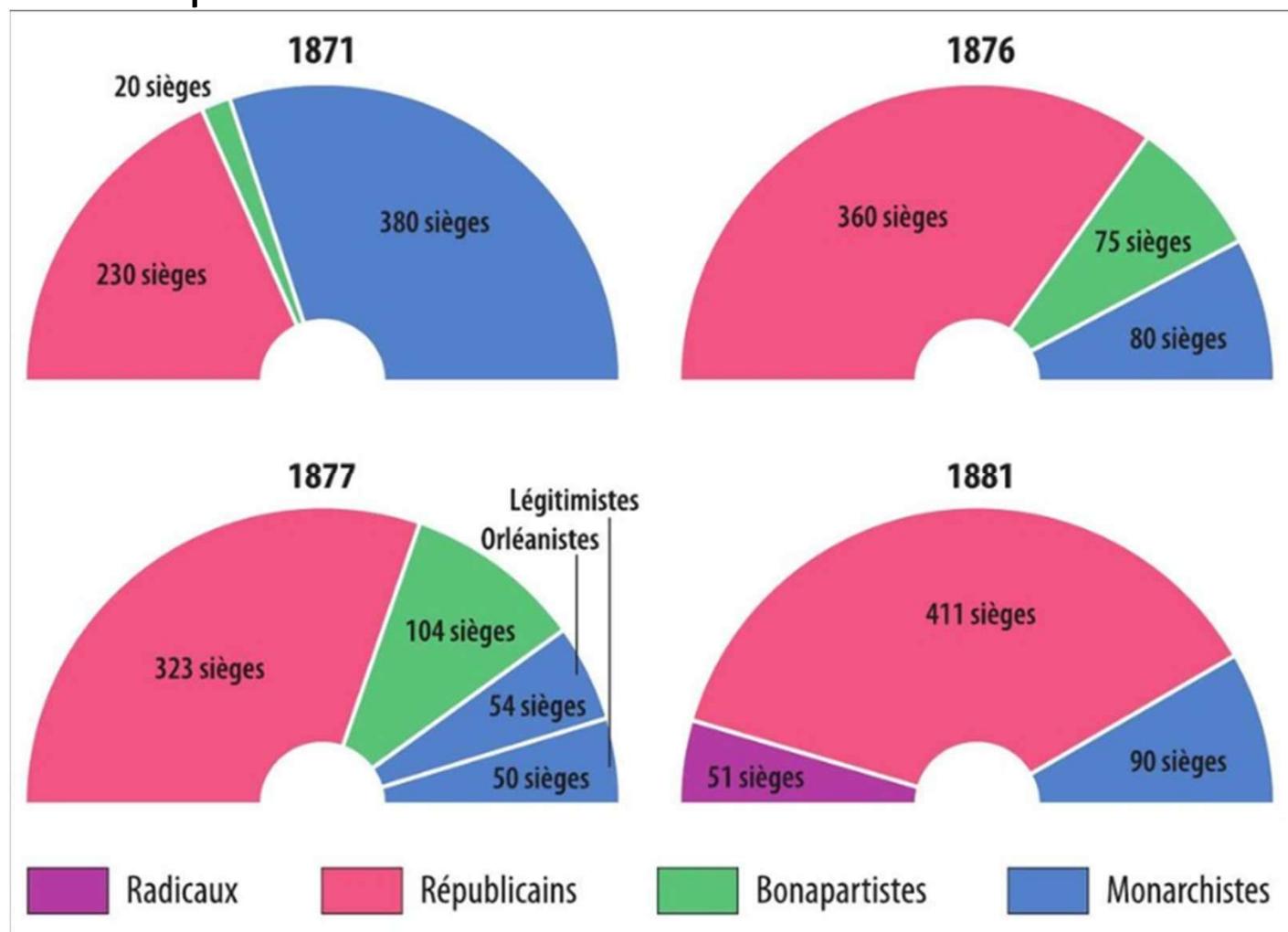
Histoire du XIXe siècle, Bernstein et Milza, Hatier , 2021, p. 415 et LE SEIZE-MAI REVISITÉ, Jean-Marc Guslin (dir.), Histoire et littérature du Septentrion (IRHiS).

L'amendement Wallon 30 janvier 1875 et la progression des républicains

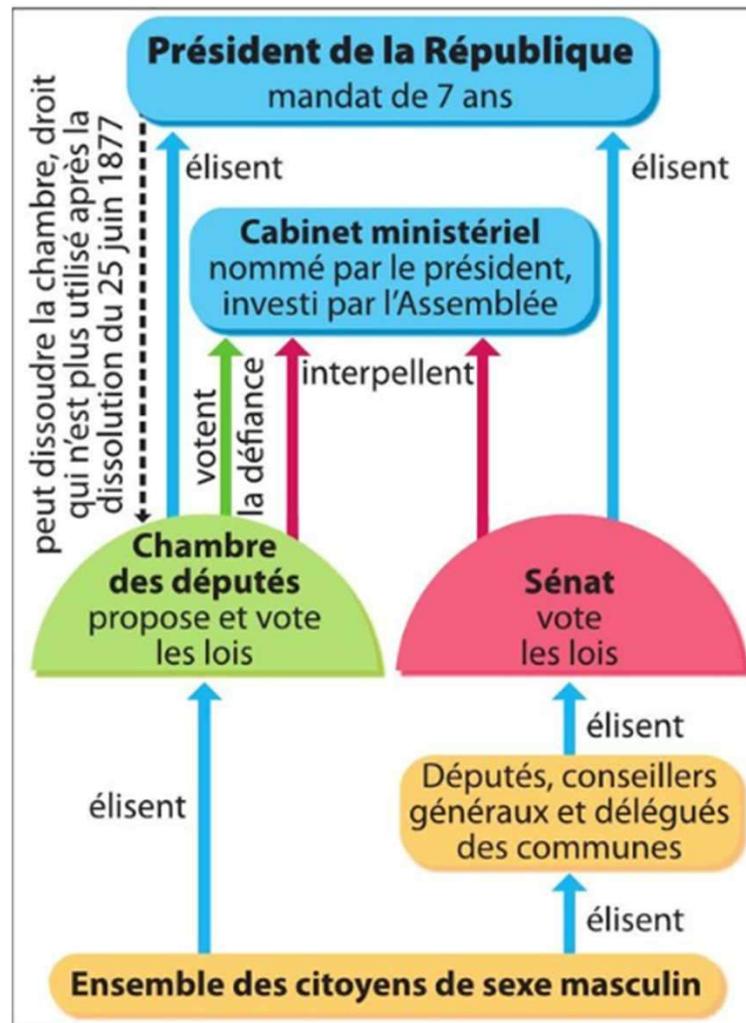
Le 30 janvier 1875 l'Assemblée nationale adopte l'amendement proposé par Henri Wallon ayant pour objet d'insérer un article additionnel après l'article premier du projet de loi constitutionnelle sur l'organisation des pouvoirs publics, et aux termes duquel :

« le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible. »

L'amendement est adopté par 353 voix contre 352



La « constitution » de 1875





Jules Ferry
1832-1893

L'affirmation des libertés fondamentales

Loi adoptée par la III^e République

29 juillet 1881 : Art. 1 – « L'imprimerie et la librairie sont libres »

Art. 5 – « Tout journal ou écrit périodique peut être publié sans déclaration ni autorisation préalable »

30 juin 1881 : Art. 1 – « Les réunions publiques sont libres. Elles peuvent avoir lieu sans autorisation préalable »

16 juin 1881 : Art. 1 – « Il ne sera plus perçu de rétribution scolaire dans les écoles primaires publiques »

28 mars 1882 : Art. 2 – « Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires ».

Art. 4 – « L'instruction primaire est obligatoire pour les

¹⁵ enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus »

30 octobre 1886 : Art. 17 – « Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïc ».

²⁰ **4 mars 1882 et 5 avril 1884 : Art. 73** – « Il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal ».

21 mars 1884, loi Waldeck-Rousseau : Art. 2 – « Les syndicats ou associations professionnelles [...] pourront se

²⁵ constituer librement sans l'autorisation du Gouvernement. »

27 juillet 1884 : Art. 230 ajouté au Code Civil – « La femme pourra demander le divorce pour cause d'adultère de son mari ».

Source : Journal officiel de la République française.

« Nous avons reçu du pays le mandat de réformer – et nous l'accomplirons – mais le pays nous demande à cette heure, avec non moins d'énergie, d'administrer, d'enraciner la République ».

Jules Ferry, discours à la chambre des députés, 22 février 1883.

Manuel hachette 2023 p. 167 Histoire du XIX^e siècle, Bernstein et Milza, Hatier , 2021, p. 423.

Des valeurs et des symboles

1830 Le drapeau tricolore devient définitivement le drapeau français.

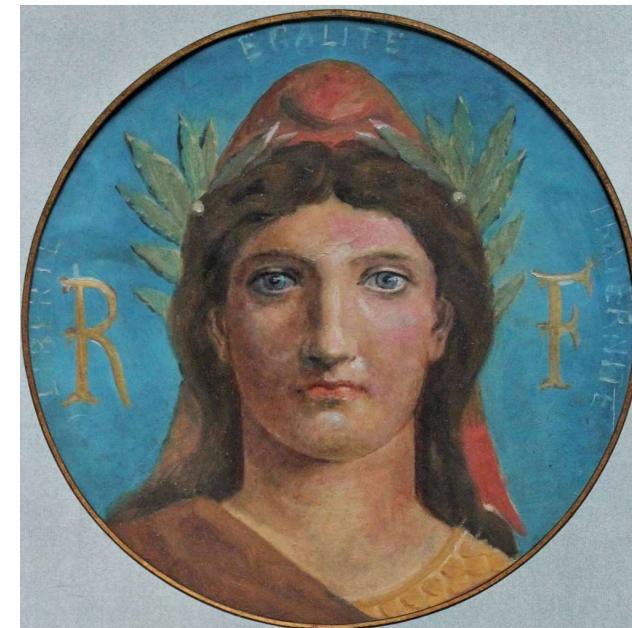
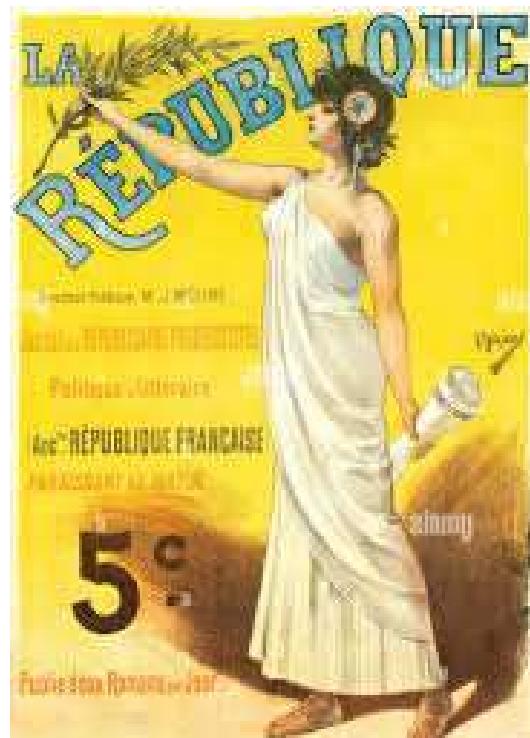
1879 *La Marseillaise* devient l'hymne national.

1880 « Liberté, égalité, fraternité » devient définitivement la devise nationale.

1880 Le 14 juillet devient fête nationale.

Affiche du Journal *La République* par Jean de Paleologu.

Collection du Sénat



Ecole Française du
XIXème siècle
Etude pour une
représentation de la
République
Huile sur papier
Diamètre: 34 cm

<https://www.galerie-leserbon.fr>
et <https://www.nord.gouv.fr> et
Manuel hachette 2023 p. 164.